

La Ville de Magog adopte sa première Politique d'habitation et confirme son intention d'augmenter l'offre de logements abordables

Magog, le 19 septembre 2023 – La Ville de Magog a, hier soir, en séance publique, franchi un pas important en matière d'accès au logement en adoptant sa toute première Politique d'habitation. Il s'agit d'un outil de planification pour favoriser la construction de logements sur le territoire de Magog et assurer qu'une partie d'entre eux soit abordable. Ce faisant, la Ville de Magog confirme son intention d'augmenter l'offre de logements abordables pour les résidents actuels et futurs.

Pour être en mesure de poser des actions concrètes, la Ville de Magog compte adopter, cet automne, un règlement relatif à l'amélioration de l'offre en logement abordable, social ou familial. Ainsi, elle pourra exiger certains critères lors de la construction de nouveaux logements pour qu'un certain pourcentage d'entre eux soit offert à un coût accessible.

M^{me} Mélissa Charbonneau, directrice par intérim à la Planification et au développement du territoire, explique que la Ville de Magog a élaboré sa Politique d'habitation afin de faire face à la crise du logement qui sévit actuellement. « La Politique vise à atténuer les enjeux qui en découlent en posant des actions concrètes pour favoriser la construction de nouveaux logements et contrer les difficultés actuelles d'accéder à un logement ou à une propriété abordables. Cette Politique est également l'occasion de sensibiliser la population, les promoteurs et les entrepreneurs à la nécessité de densifier l'occupation du territoire. Dans un contexte où les ressources foncières et naturelles sont limitées, la densification devient une solution essentielle pour répondre à la demande croissante en logements. »

M^{me} Nathalie Pelletier, mairesse de la Ville de Magog, explique la vision de la Ville de Magog en ce qui concerne l'habitation. « D'ici 2030, nous avons un objectif ambitieux de passer de 125 à 220 nouveaux logements par année, soit environ 100 portes additionnelles annuellement. Pour y arriver, nous devons repenser nos façons de développer notre territoire. Les quartiers de maisons unifamiliales sur de grands terrains feront toujours partie du paysage magogois, mais il ne s'agit pas du modèle de développement souhaité pour l'avenir. Nous avons l'intention de renverser la tendance. La Ville doit encourager la diversification des types d'habitations construites pour combler les besoins en logements de ses résidents actuels et futurs, sans exception. Je suis très fière du travail qui a été accompli par nos équipes.



L'adoption de notre Politique d'habitation est le premier jalon d'une nouvelle vision de développement urbain pour notre ville. », conclut M^{me} Pelletier.

À propos de la Politique d'habitation

La Politique d'habitation s'articule autour de trois orientations, qui visent à faire de Magog une ville inclusive qui saura répondre aux besoins en logement des citoyens actuels et futurs :

1. Attirer les jeunes familles;
2. Stimuler la création de logements abordables et sociaux;
3. Encourager la densification intelligente du territoire tout en évitant les pertes en logement abordable.

La Ville de Magog se fixe comme objectif de :

- Construire 220 logements par année d'ici 2030;
- Préserver l'inventaire de logements abordables existant;
- Mettre en place des mesures pour qu'au moins 20 % des nouveaux logements locatifs soient abordables;
- Prévoir une contribution financière pour les nouveaux logements non locatifs (notamment afin d'utiliser les sommes recueillies pour favoriser la construction de logements sociaux sur son territoire).

Constats sur le logement à Magog

L'élaboration de la Politique d'habitation de la Ville de Magog a permis de relever les constats suivants :

- Depuis 2016, il s'est construit en moyenne 125 unités d'habitation par année à Magog. 20 % de ces unités étaient du logement locatif.
- De 2016 à 2023, le taux d'inoccupation des logements est passé de 7,2 % à 1,6 %.
- Depuis 2019, Magog se trouve sous le seuil d'équilibre d'inoccupation de 3 %, contribuant à la hausse observée du prix des logements locatifs.

La Politique d'habitation de la Ville de Magog est disponible sur le site Internet au ville.magog.qc.ca/politique-habitation.



Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

